

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Déplacement des élus au congrès des maires de France et au salon international du tourisme et des voyages de Colmar

Séance du 30/09/2021

Délibération n°51

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 16

Absents : 24

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 septembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Tsingoni le jeudi 30 septembre 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, , MDALLAH Anlamati, ,RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILHI Inchaty,

Absents :

AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI OUSSSENI Mohamadi, , SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAOUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame

Ont donné pouvoir :

M Mohamed Bacar à M Ahmed Rama
Mme Mohamed Zainaba à M Boina M'zé Salim
Mme Rdhoi Zainabou à M Daoudou Chaanrani
Mme Yssoufi Chaidati à M Mohamed Abdou

Secrétaire de séance : Mme BACAR SOILHI Inchaty

Vu l'adhésion de la communauté de communes du Centre-Ouest à l'association des maires de France, par délibération n°104 en date du 03 octobre 2020 et la fixation du nombre maximal d'élus communautaires participant au congrès annuel de cette association à 5,

Vu la désignation dans le cadre de cette même délibération des 5 élus suivants pour participer au 103^{ème} congrès de novembre 2020 :

- M Saïd-Souffou Soula
- M Mohamed Mroudjae Issoufa
- M Abdou Mohamed
- Mme Abdou Fatima
- Mme Ridhoï Zainabou

Considérant l'annulation du 103^{ème} congrès de l'AMF du fait de la crise sanitaire liée à la covid 19,

Considérant que deux élus parmi cette délégation ne souhaitent pas reconduire leur participation au titre de 2021, à savoir M Mohamed Mroudjae Issoufa et Mme -Mme Abdou Fatima,

- Considérant la proposition du Président d'adjoindre madame Chaidati Issoufi et madame MDALLAH Anlamati à la liste de la délégation.

Considérant les déplacements de Messieurs Daoudou Chanrani et Mroivili Mouhamadi Moindjié à Paris dans la semaine précédant le congrès des maires de France, dans le cadre de leurs fonctions respectives de membre du Gal SUD et de président du Gal Nord, et leur participation audit congrès pour le compte de la 3CO,

Par ailleurs, considérant la place du tourisme dans les priorités de la 3CO,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- **De reconduire les termes de la délibération n°104 en date du 03 octobre 2020 avec la délégation ajustée ci-après pour participer au 103^{ème} congrès de l'AMF 2021 et à la journée des élus ultramarins qui se dérouleront du 15 au 18 novembre 2021 :**

- M Saïd-Souffou Soula
- Mme Chaidati Issoufi
- Mme MDALLAH Anlamati
- M Abdou Mohamed
- Mme Ridhoï Zainabou
- M Mroivili Mouhamadi Moindjié
- M Daoudou Chanrani

- **De désigner M Boina M'zé Salim pour représenter la 3CO au Salon International du Tourisme et des Voyages de Colmar 2021 prévu du 11/11/2021 au 14/11/2021 ;**

- **La prise en charge par la 3CO des frais suivants liés à ces déplacements :**

- **Les frais de transport aérien (Dzaoudzi/Paris) en classe économique (à l'exception de Messieurs Mroivili Mouhamadi Moindjié et Daoudou Chanrani),**

- Ainsi que les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel pour l'ensemble des membres de la délégation, sur la durée du séjour correspondant au déplacement lié au congrès des maires de France et à l'assemblée des élus ultramarins.
- La prise en charge par la 3CO des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement à Colmar de Monsieur Boina M'zé Salim sur la durée du séjour correspondant au déplacement lié au Salon International du Tourisme et des Voyages de Colmar 2021
- Et d'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 30/09/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre.

M. IBRAHIMA Said Maanri

Président de la Communauté
des Communes du Centre-Ouest



Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 976-200059871-20210930-0041_2021-DE



M. IBRAHIMA Saïd MANNITA

Président de la Communauté
des Communes du Centre-Ouest